DÉPARTEMENT
DU TARN

COMMUNE
DE
VALDURENQUE
81090

Téléphone : 05 63 50 51 18
Fax. 05 63 50 74 64
email : mairiedevaldurenque@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

TRAVAUX

Ecole

Le chantier a été réceptionné le 07 décembre, il reste quelques petites finitions à terminer. Laurent installera les Tableaux Blancs Interactifs. Le déménagement sera prévu pendant les vacances de Noël et d'hiver.

Maison 21 av Raucoules

Le bien sera loué à compter du 01er janvier 2023.

Bureau du maire

Les travaux ont commencé : l'électricité et le chauffage sont terminés. La peinture des plafonds et des murs est en cours.

URBANISME

Instruction urbanisme

La commune renouvelle la convention « Instruction des demandes d'autorisation et actes relatif à l'occupation et l'instruction des sols » avec le service urbanisme de la Mairie de Castres par l'avenant N°9.

FINANCES

Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire donne lecture du mail de la Préfecture portant annulation de la Réforme de la Taxe Aménagement avec un reversement partiel et/ou total à l'EPCI.

Investissement 2023

Par courrier du 07 novembre, Monsieur ADNOT demande de prendre une délibération pour engager, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits. Le conseil délibère en ce sens.

ASSAINISSEMENT

Loi3DS

Monsieur le Maire présente la possibilité de délégation par convention tout ou une partie de la compétence « assainissement » aux communes membres concernées en application de L.5216-5 du CGCT.

Il propose de conventionner avec la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet pour récupérer la gestion de la compétence mentionnée au 9° (assainissement) du présent I avec les produits correspondants, le conseil municipal approuve.

Assainissement 2023
Il est présenté le prix de l'abonnement et du M3 voté par la CACM pour l'année 2023.

AFFAIRES SCOLAIRES

Restauration scolaire
Monsieur le Maire présente l'avenant N°2 du contrat de prestation ayant pour objet la conception et la livraison de repas en liaison froide et qui serait applicable à compter du 01er janvier 2023.
Le conseil municipal vote un prix de repas de 3.90 €. Le repas majoré sera de 5.85€.

ASSOCIATIONS

Salle des associations
Les demandes de subventions ont été envoyées au Conseil Général du Tarn et à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

QUESTIONS DIVERSES

Parc Eolien de Boissezon
Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur FABRE, maire de Mazamet, sur le futur projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Boissezon qui récapitule les dangerosités de ce projet : destructions de la flore, de la faune, le saccage de la biodiversité, un cadre de vie dégradé par les nuisances sonores et visuelles, le risque de pollution quant à la proximité de la réserve d'eau potable du Pas des Bêtes.
Le conseil municipal donne un avis défavorable concernant le futur projet éolien sur la commune de BOISSEZON.

Domaine Public
Il est donné lecture des courriers pour la demande d'attribution d'un emplacement d'un foodtruck :
Madame ALBOUY Nathalie (vente de pita) sera rencontrée pour de plus amples explications.
Madame NOEL Sylvie sera présente tous les mercredis pour la vente de cuisine réunionnaise.

Pot du nouvel an
Il sera organisé par le comité des fêtes nouvellement présider par Brian MENDIBURE le samedi 14 janvier 2023 à 19h00

Crèche
Un permis de construire devrait être déposer pour l'implantation d'une crèche sur un terrain de la CACM commune de Valdurenque.